

Plan d'action en faveur des directeurs de CFAA et CFPPA
Compte rendu GT du lundi 8 juillet 2019

Pour FOEA : C. Lasarroques

Monsieur le Directeur de la DGER ouvre la réunion en rappelant l'importance de ces centres pour les EPLEFPA. Il faut préserver le modèle et veiller au maintien de l'équilibre financier global.

L'administration présente sa proposition de plan d'action en faveur des directeurs de ces centres.

1) Partie environnement de travail

=> Place des CFAA et CFPPA au sein de l'EPLEFPA :

- définir les compétences attendues pour un directeur, production d'un référentiel professionnel
- renforcer la connaissance des administrateurs des CA sur les enjeux liés à ces centres, mise à jour du guide des administrateurs suite à la loi 2018-771 du 5 septembre 2018
- articuler les relations entre les personnels de direction dans l'EPLEFPA, lettres de missions

=> Procédures de coordination entre les politiques locales, régionales et nationales :

- suivi du travail en réseau des EPLEFPA dans la cadre de la FPCA (Formation Professionnelle Continue et Apprentissage), publication d'une note de service relative aux GIP et aux CRIPT
- accompagner les animateurs de réseau en renforçant l'offre de formation sur l'animation et les outils collaboratifs

=> Équilibre financier des centres :

- renforcer la connaissance des directeurs de centre sur la situation financière, formations sur la comptabilité analytique
- suivre l'évolution financière du centre, renforcement des outils de suivi, adaptabilité des centres

=> Gestion des ressources humaines :

- redéfinir les orientations du protocole de 1998 sur le dialogue social local, les conditions de travail d'emploi et de rémunération des agents de CFAA et CFPPA, partie I publiée (NS 2017-992 du 13/12/2017) et partie II en cours
- définition des compétences attendues des formateurs, proposition d'un référentiel métier
- renforcer les compétences des directeurs en matière de discriminations, formations sur l'égalité femme/homme, sur le handicap,...

2) Partie parcours de carrière

=> Appui à la prise de fonction pour les nouveaux directeurs :

- améliorer la prise de fonction en mettant en place un, parcours individualisé de formation

- renforcer la place des titulaires sur les postes de direction en informant les sortants d'école sur cette possibilité
- accompagner les agents dans leur mobilité fonctionnelle en permettant de conserver le précédent poste durant la qualification
- faire connaître le métier de directeur de centre en développant des actions de communication

=> Accompagnement tout au long de la vie :

- protéger éventuellement les postes pour les ACEN exerçant des fonctions de directeur de centre
- développer la formation continue pour le management du centre et faciliter l'accès au concours
- bénéficier de l'appui de l'inspection par la réalisation de visites conseils

=> Valorisation de la fonction : mieux informer les PLPA et PCEA sur la possibilité de détachement vers le corps des IAE

3) Partie rémunération :

=> Rémunération : établir une fiche financière type pour un agent titulaire souhaitant occuper les fonctions de direction de centre

=> Régime indemnitaire : expertise de la revalorisation de l'IRD

Remarques de FO EA :

Des outils pour accompagner et faciliter l'exercice de la fonction mais rien sur les rémunérations et l'indemnitaire. **Encore une fois l'administration a brassé de l'air et passe à côté de l'attente de ces personnels qui est une reconnaissance de la fonction par une rémunération décente en rapport avec la responsabilité qui est la leur. Le reste c'est après ...**

Des annonces qui demandent de la vigilance, la seule proposition réglementaire étant la publication d'une note de service sur les GIP et CRIPT dont **l'objectif évident est la déréglementation des conditions d'emploi et de rémunération de l'ensemble des autres agents de ces centres.**

Une proposition en trompe l'œil, protéger un poste de contractuel (preuve de compassion) c'est bien mais ça empêche un titulaire de postuler et compte tenu de l'écart de rémunération (les sous toujours les sous) on favorise une fonction publique contractuelle (mais c'est vrai que c'est dans l'air du temps n'est-ce pas???)

La vraie et la seule réponse que nous attendons c'est la titularisation des ACEN exerçant des fonctions de directeurs (examen pro par exemple).

VISITEZ NOTRE SITE : www.foenseignementagricole.fr

SUIVEZ NOUS  www.facebook.com/foenseignementagricole/

Et  twitter.com/FOENSAGRI